Règlement Mont Bouquet Trail 2027

Le MONT BOUQUET TRAIL 2027 se court les samedi 22 et dimanche 23 mai 2027 à Brouzet-lès-Alès (Gard) : 9 épreuves, des animations enfants au trail de 42 km, dont deux supports des Championnats du Gard de trail court et long.

Épreuve	MONT BOUQUET TRAIL
Dates	Samedi 22 et dimanche 23 mai 2027
Lieu	Brouzet-lès-Alès (Gard)
Site web	www.montbouquettrail.com
N° de course FFA	331239
Contact	contact@montbouquettrail.com
Inscriptions	Du 01/12/2026 à 7h00 au 22/05/2027 à 12h00

Article 1 – Organisation

Le MONT BOUQUET TRAIL est co-organisé par l'association ENJOY EVENT, avec le soutien de l'UZAC Uzès Athlétisme Club et de l'AC2A, les samedi 22 et dimanche 23 mai 2027 à Brouzet-lès-Alès (Gard).

L'épreuve est inscrite au calendrier de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) sous le n° 331239, club support UZAC. Elle se déroule conformément à la Réglementation des manifestations de running de la FFA en vigueur.

Article 2 – Épreuves et horaires de départ

Neuf épreuves sont proposées sur deux jours. Les horaires sont donnés sous réserve de modification par l'organisation.

Épreuve	Distance	Dénivelé positif	Jour	Départ
Mini Bouquet (Animation enfants)	1 km	–	Samedi 22 mai	15h00
Maxi Bouquet (Animation enfants)	2 km	–	Samedi 22 mai	15h20

Épreuve	Distance	Dénivelé positif	Jour	Départ
Ultra Bouquet (Animation enfants)	3 km	–	Samedi 22 mai	15h40
5 km Vertical Race (route)	5 km	450 m	Samedi 22 mai	18h00
Trail 42 km – Championnat du Gard de trail long	42 km	1 600 m	Dimanche 23 mai	7h00
Trail 27 km – Championnat du Gard de trail court	27 km	1 100 m	Dimanche 23 mai	7h30
Randonnée 13 km (non chronométrée)	13 km	500 m	Dimanche 23 mai	8h30
Trail 13 km	13 km	500 m	Dimanche 23 mai	8h30
Trail 6 km	6 km	130 m	Dimanche 23 mai	9h00

Le Trail 27 km et le Trail 42 km sont éligibles à l'UTMB® Index, respectivement dans les catégories 20K et 50K.



Article 3 – Parcours

Le MONT BOUQUET TRAIL est une épreuve pédestre de type trail et course nature. Les parcours sont balisés par des panneaux directionnels complétés de rubalise ; aucune compétence en orientation n'est requise. Les traces GPX seront publiées sur www.montbouquettrail.com et ne dispensent pas de suivre le balisage.

Sur les portions empruntées à la voie publique, chaque participant respecte le Code de la route, emprunte les trottoirs ou couloirs aménagés et suit les consignes des signaleurs et des forces de l'ordre. Il reste seul responsable d'un manquement à ces règles.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les distances, les horaires ou les barrières horaires à tout moment si les conditions l'exigent, notamment météorologiques, écologiques ou de sécurité.

Article 4 – Conditions d'âge

Les épreuves sont ouvertes aux participants munis d'un dossard, licenciés ou non, selon leur année de naissance. Ces limites appliquent les distances maximales par catégorie de la FFA, calculées en km-effort (1 km ajouté par tranche de 100 m de dénivelé positif).

Épreuve	Participants admis
Mini Bouquet – 1 km	Nés entre le 01/01/2018 & le 31/12/2020
Maxi Bouquet – 2 km	Nés entre le 01/01/2016 & le 31/12/2017

Épreuve	Participants admis
Ultra Bouquet – 3 km	Nés entre le 01/01/2014 & le 31/12/2015
5 km Vertical Race (route)	Nés avant le 31/12/2011
Trail 6 km	Nés avant le 31/12/2011
Trail 13 km	Nés avant le 31/12/2011
Trail 27 km	Nés avant le 31/12/2007
Trail 42 km	Nés avant le 31/12/2007
Randonnée 13 km	Nés avant le 31/12/2017 (mineurs accompagnés d'un adulte)

La randonnée de 13 km n'est pas chronométrée et ne donne lieu à aucun classement. Elle demande un minimum d'entraînement.

Article 5 – Catégories d'âge FFA (saison 2026-2027)

Les classements par catégorie utilisent les catégories officielles de la FFA pour la saison 2026-2027.

Catégorie	Code	Années de naissance
Éveil Athlé (U10)	EA	2018 à 2020
Poussins (U12)	PO	2016 et 2017
Benjamins (U14)	BE	2014 et 2015
Minimes (U16)	MI	2012 et 2013
Cadets (U18)	CA	2010 et 2011
Juniors (U20)	JU	2008 et 2009
Espoirs (U23)	ES	2005 à 2007
Seniors	SE	1993 à 2004
Masters	MA (M0 à M10)	1992 et avant, par tranches de 5 ans

Article 6 – Licence, PPS et conditions de santé

Conformément à la Réglementation des manifestations de running de la FFA, chaque coureur présente lors de son inscription l'un des justificatifs suivants.

Coureurs majeurs

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de l'épreuve. Les licences Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;

- ou une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) délivrée par la FFA (papier, électronique ou QR code). **Le PPS doit avoir été réalisé au maximum trois mois avant la date de l'épreuve.**

Coureurs mineurs

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de l'épreuve ;
- ou le questionnaire de santé réglementaire, renseigné conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale, qui attestent que chaque rubrique donne lieu à une réponse négative. À défaut, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition de moins de six mois est exigé.

Toute inscription d'un mineur est accompagnée d'une autorisation parentale.

Les licences étrangères et celles délivrées par d'autres fédérations ne sont pas acceptées. Un certificat médical étranger doit être rédigé en français ou accompagné d'une traduction, daté, signé et permettre d'authentifier le médecin.

Ces justificatifs ne sont pas demandés aux participants de la randonnée non chronométrée.

Article 7 – Championnats du Gard de trail court et long

Le Trail 27 km est support du Championnat du Gard de trail court et le Trail 42 km du Championnat du Gard de trail long, organisés sous l'égide du Comité départemental d'athlétisme du Gard.

	Trail 27 km	Trail 42 km
Championnat	Championnat du Gard de trail court	Championnat du Gard de trail long
Départ	Dimanche 23 mai, 7h30	Dimanche 23 mai, 7h00
Distance et dénivelé	27 km, 1 100 m D+	42 km, 1 600 m D+

Conditions pour figurer au classement du championnat

- être titulaire d'une licence **Athlé Compétition FFA** en cours de validité, dans un club affilié au Comité départemental d'athlétisme du Gard ;
- appartenir à la catégorie Espoirs ou à une catégorie supérieure (nés en 2007 ou avant) ;
- porter le maillot de son club, visible à tout moment, condition obligatoire pour prétendre au podium du championnat.

Les coureurs qui ne remplissent pas ces conditions participent normalement à l'épreuve et figurent au classement général, mais pas au classement du championnat.

Classements et récompenses du championnat

Sur chacune des deux distances, un classement du championnat est établi au scratch femmes, au scratch hommes et par catégorie FFA. Seul le premier ou la première de chaque catégorie est récompensé au titre du championnat.

Les performances et podiums sont validés par le juge désigné par la Commission départementale du running (CDR) du Gard.

Article 8 – Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur la plateforme Njuko, accessible depuis www.montbouquettrail.com. Elles sont ouvertes du **mardi 1er décembre 2026 à 7h00** au **samedi 22 mai 2027 à 12h00**. Aucune inscription n'est prise sur place.

Une inscription n'est validée qu'à réception du dossier complet :

- le formulaire d'inscription en ligne dûment complété, avec acceptation du présent règlement par case à cocher ;
- le paiement par carte bancaire ;
- pour les coureurs, le justificatif prévu à l'article 6 ;
- pour les mineurs, l'autorisation parentale.

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions est rejeté. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé ou de course sans dossard.

Les droits d'inscription ne sont remboursés qu'aux participants ayant souscrit l'assurance annulation lors de leur inscription en ligne, sans justificatif, jusqu'au lundi 17 mai 2027 à 23h59.

Article 9 – Tarifs

Tarifs uniques pour toute la période d'inscription, hors frais de transaction bancaire.

Épreuve	Tarif
Trail 42 km	56 €
Trail 27 km	39 €
Trail 13 km	23 €
Randonnée 13 km	23 €
5 km Vertical Race (route)	15 €
Trail 6 km	10 €
Mini, Maxi et Ultra Bouquet (courses enfants)	Gratuit

L'inscription comprend l'organisation et la logistique, les secours et la médicalisation, la sécurisation des parcours, l'animation, le dossard, le cadeau de bienvenue, le chronométrage, les ravitaillements, la boisson à l'arrivée, les lots podiums et l'accueil des bénévoles.

Une Pasta Party sera proposée le samedi 22 mai 2027 à partir de 20h15 (option payante).

Article 10 – Retrait des dossards

Les dossards sont remis sur présentation d'une pièce d'identité :

- vendredi 21 mai 2027 – Lieu à définir;
- samedi 22 mai 2027 de 13h à 19h – Foyer de Brouzet-lès-Alès ;
- dimanche 23 mai 2027 de 6h à 8h30 au plus tard 30 minutes avant le départ de son épreuve – Foyer de Brouzet-lès-Alès;
- Les horaires d'ouverture sont précisés sur www.montbouquettrail.com. Nous recommandons de retirer son dossard la veille pour éviter l'attente le matin de la course.

Le dossard est porté sur le devant, entièrement visible et non plié, sous peine de disqualification. Les ceintures porte-dossard sont acceptées. Tout inscrit qui cède son dossard à un tiers reste seul responsable des dommages subis ou causés par celui-ci.

Article 11 – Matériel obligatoire

Sur toutes les épreuves chronométrées, à l'exception du Trail 6 km, de la Vertical Race (5km route) et des courses enfants, chaque coureur porte :

- une réserve d'eau de 50 cl minimum ;
- des barres et/ou gels énergétiques ;
- des chaussures de course à pied, de trail de préférence ;
- un gobelet personnel ou une flasque : aucun gobelet n'est distribué aux ravitaillements ni à l'arrivée.

En fonction de la météo, l'organisation peut imposer le jour de la course une couverture de survie ou un vêtement supplémentaire. Elle peut refuser le départ à tout concurrent qui n'est pas muni du matériel obligatoire.

Les bâtons sont autorisés sur le Trail 27 km, le Trail 42 km et la Randonnée 13 km. Ils sont interdits sur la 5 km Vertical Race, le Trail 6 km et le Trail 13 km.

Article 12 – Ravitaillements

Les trails se courent en semi-autosuffisance : chaque coureur est autonome entre deux points de ravitaillement. Des ravitaillements sont installés environ tous les 7 km sur les parcours, ainsi qu'à l'arrivée. Leur position sera précisée sur les fiches des courses du site.

Des zones de propreté sont matérialisées autour de chaque ravitaillement. Tout ravitaillement en dehors des postes officiels, par un accompagnateur ou un suiveur, est interdit sous peine de disqualification.

Article 13 – Barrières horaires et abandons

Des pointages intermédiaires sont effectués sur les trails de 13, 27 et 42 km. Un coureur qui n'est pas pointé à l'un de ces contrôles peut être disqualifié.

Des barrières horaires sont fixées sur les trails de 13, 27 et 42 km. Passé l'heure limite, le coureur est mis hors course : son dossard lui est retiré et il est rapatrié par l'organisation.

Épreuve	Point de contrôle	Heure limite
Trail 42 km	Km 23,3 : Seynes village	10h53(3h53 de course)
Trail 42 km	Km 30,5 : Sommet Mont Bouquet	12h05(5h05 de course)
Trail 27 km	Km 12,2 : Seynes village	9h32 (2h02 de course)
Trail 27 km	Km 19,4 : Sommet Mont Bouquet	10h44(3h14 de course)
Trail 13 km	Km 7 : Sommet Mont Bouquet	9h40 (1h10 de course)

Tout abandon est signalé au poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche, où le dossard est remis aux organisateurs. Tout accident ou incident est signalé au prochain poste ; les concurrents se doivent secours et assistance.

Article 14 – Comportement en course et sécurité

Les participants sans dossard, les animaux et les engins motorisés ou non sont interdits sur les parcours, hors ceux de l'organisation. Les accompagnateurs et suiveurs ne sont pas autorisés. Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète ; tout raccourci entraîne la disqualification.

L'écoute de musique est tolérée sous la seule responsabilité du coureur, qui doit rester attentif aux consignes et aux autres usagers.

Un dispositif de secours (secouristes et médecin) est présent pendant les deux jours. Les passages les plus escarpés sont sécurisés et des serre-files ferment chaque parcours. Les équipes médicales peuvent arrêter tout concurrent jugé inapte à poursuivre.

Article 15 – Respect de l'environnement

Les parcours traversent des espaces naturels sensibles du massif du Mont Bouquet. Chaque participant s'engage à :

- conserver ses emballages et déchets jusqu'aux poubelles des zones de ravitaillement et d'arrivée ;
- suivre le tracé balisé sans couper les sentiers ;
- respecter la faune, la flore et les propriétés privées traversées.

Tout manquement peut entraîner la disqualification.

Article 16 – Classements et récompenses

Sur chaque épreuve chronométrée (hors randonnée et Mini Bouquet), sont récompensés chez les femmes et chez les hommes :

- les 3 premiers du classement scratch ;
- le premier de chaque catégorie FFA (article 5).

Les récompenses ne sont pas cumulables. Les récompenses des Championnats du Gard sont définies à l'article 7.

Les animations enfants (Mini Kids, Maxi Kids & Ultra Kids) sont des courses découverte, sans chronométrage ni classement, conformément à la réglementation FFA.

Les résultats sont affichés à l'arrivée, publiés sur le site et transmis à la FFA. Les réclamations sont recevables jusqu'à 30 minutes après l'affichage des résultats.

Article 17 – Responsabilité des participants

Chaque concurrent participe sous sa propre et exclusive responsabilité. Il veille à ses effets personnels : l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage.

Article 18 – Assurances

L'association ENJOY EVENT est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation, dont l'attestation a été remise aux services préfectoraux. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il est fortement recommandé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels.

Article 19 – Annulation ou report

En cas d'annulation ou de report de la manifestation pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs (phénomène météorologique, décision préfectorale, crise sanitaire…), aucun remboursement ne peut être exigé, sous réserve des garanties de l'assurance annulation souscrite le cas échéant.

Article 20 – Droit à l'image et données personnelles

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'organisation, ses partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve sur lesquelles il apparaît, sur tous supports, y compris promotionnels, dans le monde entier et pour la durée légale, sans contrepartie.

Les données personnelles collectées par Njuko servent à la gestion des inscriptions et à l'information sur l'épreuve. Elles ne sont transmises à des partenaires qu'avec l'accord exprès du participant donné lors de l'inscription. Les justificatifs médicaux et numéros de PPS sont conservés pendant la durée légale de 10 ans prévue par la réglementation FFA.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en écrivant à contact@montbouquettrail.com.

Article 21 – Acceptation du règlement

L'inscription vaut connaissance et acceptation sans réserve du présent règlement, attestées par la case à cocher du formulaire en ligne.